

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

SÉANCE DU 8 septembre 2026

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 8 septembre 2026, les ordonnances suivantes:

C-4.1, o. 373; **2026-01**, o. 007; **P-1**, o. 139, relative à la programmation des événements dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

C-4.1, o. 374, relative à l'aménagement d'un passage pour personnes sur la rue Saint-Grégoire, à l'intersection avec la rue Chambord;

C-4.1, o. 375, relative à la modification du sens de la circulation de la rue Marquette, entre l'avenue du Mont-Royal Est et la rue Gilford, pour la mettre en direction nord;

C-4.1, o. 376; **P-1**, o. 140, relative à la modification des ordonnances C-4.1, o. 364 et P-1, o. 134 relatives à la fermeture de la rue à la circulation des avenues du Mont-Royal et Duluth ainsi qu'à la vente sur le domaine public dans le cadre des piétonnisations estivales 2026;

O-0.1, o. 173 autorisant l'occupation du domaine public aux fins des activités de promotions commerciales dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

2026-01, o. 008 relative à la diffusion de musique amplifiée dans le cadre des promotions commerciales;

P-1, o. 141, relative la vente sur le domaine public durant les promotions commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

2026-01, o. 009 relative à la modification des heures des collectes et des livraisons sur une portion du territoire pendant les Championnats du monde de cyclisme sur Route UCI 2026;

Et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**), *Règlement sur le bruit à l'égard de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (**2026-01**), *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. **P-1**) et du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. **O-0.1**),

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'arrondissement situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 9 septembre 2026.

Me Karen Loko
Secrétaire d'arrondissement

CERTIFICAT DE PUBLICATION

ORDONNANCES

SÉANCE DU 8 septembre 2026

Je soussignée, Me Karen Loko, secrétaire d'arrondissement, certifie, conformément à l'article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), que **l'avis public concernant les ordonnances édictées par le conseil d'arrondissement à sa séance ordinaire du 8 septembre 2026**, a paru le 9 septembre 2026 sur le site internet de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Fait à Montréal, le 9 septembre 2026.

Me Karen Loko
Secrétaire d'arrondissement